

|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE<br/>ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p> | <p>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2023-0232</b></p> <p>Séance du Conseil :</p> <p><b>16 OCTOBRE 2023</b></p> |
| <p><b>FRENCH TECH PERPIGNAN</b></p> <p><b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU BLUE TECH SHOW 2023</b></p> <p><b>SUR LA COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER</b></p>             |                                                                                                                                        |

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 octobre 2023, au Centre Culturel située Place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Antoine CASANOVAS donne procuration à Aimé ALBERTY, Isabelle MORESCHI donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Guy LLOBET, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY.

**Étaient absents :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSSEY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de procurations : 9

**Secrétaire de Séance :**

Grégory MARTY

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20231016-DL2023-0232-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2023  
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Il s'agit d'un événement sur la thématique de la Blue Economy et des nouvelles innovations qui se déroule sur la commune de Banyuls-sur-Mer du 09 au 11 novembre 2023 en partenariat avec la French Tech Perpignan, la CCI des P-O., l'agence d'attractivité Cap Sud 66 et la société coopérative Océanic.

L'ambition de cet événement est de créer une vitrine de l'Eco-économie en lien avec la préservation de l'eau, de l'environnement et l'économie bleue. Il s'adresse à la fois aux entreprises comme au grand public et va traiter de sujets d'actualités.

Cette manifestation va faire rayonner les start-ups de la Blue Tech auprès d'investisseurs et d'acteurs économiques locaux. Près de 300 personnes sont attendus durant cet événement de 3 jours mêlant pitches auprès d'investisseurs, networking, rencontres et expositions.

C'est dans ce contexte qu'une demande de subvention de 5 000-€ a été déposée par la French Tech Perpignan à la CC ACVI.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000-€ (cinq-mille euros) au profit de l'association « FRENCH TECH PERPIGNAN », afin de soutenir l'évènement BLUE TECH SHOW 2023, qui se déroule du 9 au 11 novembre 2023 sur la commune de Banyuls-sur-Mer,

**Dit que** les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de l'exercice – chapitre 65,

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 47

Contre : 0

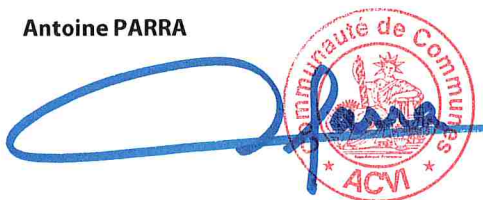
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/10/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem.

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**